



**PROCES VERBAL
DE CONSTAT D'ABSENCE DE QUORUM
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 MARS**

L'an deux mille vingt-six,

Le 5 mars à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 27 février 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MADELAINE, Maire.

Ouverture de la séance à 19h35,

Après appel nominal, il est constaté que **13 conseillers municipaux sont présents sur 27 membres en exercice.**

Membres Présents : Jean-Louis MADELAINE, Robert MORANT, Djamel SAAD, Denis HILBOLD, Morgane RACLET, Véronique MADELAINE Patricia PRUNELLE, Laetitia BETSCH, Séverine WATZKY Christophe PHILIPPS, Manuela GERARD, Sandrine KOLOPP, Sandra PARISOT BRULEY.

Le quorum prévu par l'Article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales n'étant pas atteint, **le conseil municipal ne peut valablement délibérer.**

Le Maire présente, à titre purement informatif, les éléments relatifs au point inscrit à l'ordre du jour, sans qu'aucune décision ne soit adoptée.

POINT 2026-II-03 Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Dany KOCHER - Maire honoraire – Affaire des abris-stop (annexe n°01)

Aucun vote ni délibération n'a été réalisé.

La séance est levée à 20h10

Le Maire

Jean-Louis MADELAINE